

Décision

Générale

colonial

Décision n° 795 du 16 juin 1953 :

n° 795

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de dix mille francs métropolitains (10.000 F.M.) est accordée à la « Presse de l'Union Française », documentation économique et sociale, 7 bis, place du Palais-Bourbon, Paris (7e), au titre d'un abonnement de soutien à son bulletin hebdomadaire souscrit pour l'année 1953. La dépense visée à l'article 1er sera imputée à la section XVII, chapitre XXXV, article I", paragraphe 2 du budget de fonctionnement du Service local pour l'exercice 1953.